

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

DÉCLARATION D'ORIENTATION DU CAD DE L'OCDE A LA CONFÉRENCE DE RIO+20

La présente Déclaration d'orientation a été APPROUVÉE à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires qui a eu lieu les 3-4 avril 2012.

Cette version prend en compte les commentaires formulés par les hauts fonctionnaires sur la précédente version [DCD/DAC(2012)17/REV2].

Personnes à contacter :

Alexandra Trzeciak-Duval, Tél. : +33 1 45 24 9509, Courriel : alexandra.trzeciak-duval@oecd.org

Earnan O'Cleirigh, Tél. : +33 1 45 24 8457, Courriel : earnan.ocleirigh@oecd.org

JT03319795

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



DÉCLARATION D'ORIENTATION DU CAD DE L'OCDE A LA CONFÉRENCE RIO+20

Rio+20 offre une occasion importante d'évaluer les progrès, de mettre en évidence les lacunes et de réitérer les engagements pris en faveur du développement durable. Nous, membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, promettons d'intensifier notre collaboration afin de relever les défis nouveaux et émergents qui se profilent et de promouvoir la transformation économique et sociale à l'appui du développement durable. Nous exprimons notre pleine adhésion aux trois dimensions du développement durable par notre soutien au développement social, à la croissance économique et à la protection de l'environnement et nous apporterons notre contribution pour que la Conférence Rio+20 produise des résultats patents et probants en élaborant un cadre mondial à l'appui du développement fondé sur l'exemple concluant des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et en tenant compte des enseignements tirés de cette expérience.

Nous continuerons à apporter notre soutien à la quête des pays en développement d'une croissance plus verte et plus solidaire dans le cadre d'objectifs de développement et de stratégies de réduction de la pauvreté définies et conduites par les pays eux-mêmes, conformément aux principes adoptés en vertu du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. Nous nous en tenons à nos engagements d'intégrer la biodiversité, les services écosystémiques et l'adaptation au changement climatique dans nos pratiques¹ et de *rehausser la qualité et l'efficacité de l'aide au développement, pour ce qui est en particulier d'induire une croissance économique pro-pauvres et de faire reculer la pauvreté*². Nous nous félicitons que les Conclusions politiques de la réunion du Comité des politiques d'environnement de l'OCDE au niveau ministériel aient été adoptées les 29 et 30 mars 2012.

Nous nous appuyons sur nos efforts passés. L'APD que nous distribuons, utilisée de longue date à l'appui de la réalisation de l'ensemble des OMD, l'accent étant toutefois placé sur le développement économique et social, n'a cessé de croître pour atteindre en 2010 près de 130 millions USD. Ce chiffre représente une hausse de 63 % depuis 2000. Nous nous sommes également efforcés de mieux prendre en considération les inquiétudes grandissantes qu'éveillent, dans les pays en développement, les défis à relever dans le domaine de l'environnement, et ces dernières années, l'APD consacrée au développement dans le domaine de l'environnement (troisième dimension du développement durable) a également augmenté. Entre 2001-2002 et 2009-2010, l'APD bilatérale que nous affectons à la protection de l'environnement en général a augmenté de 1.9 milliard USD à 5.1 milliards USD et l'aide que nous consacrons aux autres activités en faveur de la viabilité écologique est passée de 5.8 milliards USD à 20.3 milliards USD.

¹ Déclaration d'orientation sur l'intégration des considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques associés dans la coopération pour le développement, adoptée en avril 2010, et Déclaration sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement, adoptée en mai 2009.

² "L'objectif suprême du CAD consiste à promouvoir les politiques de coopération pour le développement et autres stratégies propres à favoriser l'instauration d'un développement durable, y compris l'instauration d'une croissance économique pro-pauvres et la lutte contre la pauvreté et, dans cette optique, à rehausser la qualité et l'efficacité de l'aide au développement." Tiré du mandat du CAD extrait de la Résolution du Conseil C(2010)123 et CORR1.

Nous partageons les préoccupations des pays en développement soucieux de la viabilité écologique et reconnaissons que nombre d'entre eux ont ouvert la voie de l'utilisation responsable des ressources naturelles et tirons les leçons des faiblesses des modèles de développement classiques. Nous reconnaissons en outre les spécificités de la croissance verte dans les pays en développement où elle doit contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement, de réduction de la pauvreté et de création d'emplois dans l'optique du développement durable. Nous sommes convaincus que la croissance verte peut permettre d'atteindre ces objectifs, mais que cela ne sera possible que si des stratégies adaptées à la situation de chaque pays sont définies grâce à des processus de formulation des politiques nationales et de planification conduits par les gouvernements.

Nous appuierons les efforts engagés par nos partenaires des pays en développement pour :

- élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à instaurer une croissance verte qui soient adaptées aux pays et définies par eux, qui présentent un bon rapport coût-efficacité et profitent à tous, qui tiennent compte des priorités relatives et des obstacles relevant de l'économie politique, qui appuient les cadres d'action locaux, sectoriels et nationaux en faveur de l'équité, de la réduction de la pauvreté et du développement, et qui soient appliquées dans le cadre des processus de planification et d'élaboration des budgets nationaux.
- instaurer un climat de confiance, développer les capacités et mettre en place des partenariats entre toutes les parties prenantes, et renforcer la gouvernance solidaire des politiques et des dépenses publiques, la gouvernance économique et la gestion des ressources naturelles de sorte que les intérêts des pauvres, femmes et hommes, soient pris en compte dans les politiques de croissance verte et que ces populations conservent leur droit d'accéder à des biens durables pour leur subsistance et aux programmes de protection sociale.
- repérer et entretenir les opportunités d'innovation et d'investissement verts réalisables à un prix abordable et permettant de créer des emplois, pour offrir notamment des moyens d'existence résilients au changement climatique et des technologies bas carbone et économes en ressources, et les promouvoir, notamment en soutenant les initiatives locales, les savoirs autochtones et le transfert de technologie vers les pays en développement et entre eux, selon des modalités librement consenties et définies d'un commun accord.
- soutenir et suivre de près les partenariats public-privé pour stimuler l'innovation afin d'atténuer les risques pour les investisseurs et favoriser les initiatives associant de multiples parties prenantes afin de promouvoir des investissements et des filières de production plus équitables et écologiquement viables.
- accroître la valeur et le bien-être tirés du capital naturel en gérant les ressources naturelles de façon durable et en établissant des mécanismes de paiement au titre des services écosystémiques, en augmentant les recettes intérieures et la redistribution des revenus provenant de l'utilisation et de l'extraction des ressources naturelles et en élaborant des comptes nationaux de plus large portée, et adopter des mesures adéquates pour améliorer les conditions de vie.

Nous entendons également :

- évaluer et améliorer la cohérence de nos politiques nationales de croissance verte et des objectifs de développement, et recourir à des évaluations stratégiques environnementales et des évaluations d'impact sur la pauvreté pour faire prendre conscience à nos administrations des problèmes d'environnement et de changement climatique et de leurs liens avec la réduction de la pauvreté, et faire en sorte que nos programmes soutiennent en toute cohérence la croissance verte et la réduction de la pauvreté.

- appuyer les systèmes qui permettent aux pays de choisir des scénarios de croissance et des trajectoires technologiques qui soient socialement et écologiquement viables, et de gérer convenablement les biens publics mondiaux et le renforcer en : créant des incitations pour encourager l'investissement étranger dans les secteurs durables ; favorisant les flux commerciaux de biens et services écologiquement viables ; encourageant la participation active des pays en développement aux processus internationaux de normalisation et en renforçant les capacités d'innovation.
- encourager les pays à collaborer à tous les niveaux afin de promouvoir le partage des connaissances et le renforcement effectif des capacités et des institutions, en mettant notamment à profit la Plateforme de connaissances sur la croissance verte.

Nous comptons suivre nos progrès en :

- soutenant les systèmes de suivi, d'évaluation et de notification des programmes publics mis en place par les pays en développement partenaires, pour construire et utiliser leur propres indicateurs de la croissance verte et du développement durable, en mettant notamment à profit les travaux consacrés par l'OCDE à la mesure du bien-être et de la croissance verte ;
- continuant à suivre et notifier au CAD de l'OCDE les apports de ressources ciblant les objectifs sociaux et environnementaux pertinents ;
- rendant compte au CAD de l'OCDE de nos progrès pour intégrer la croissance verte dans la coopération pour le développement, mettre en œuvre les principaux éléments de cette Déclaration et assurer le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.